

Exemple de Programme Local d'Action pour une Culture de la Paix (PLACP)

Trouver des solutions aux crises ? Inverser la courbe du chômage ? Combattre tous les racismes ? Changer de paradigmes ? Changer de logiciels ? Ouvrir les « chantiers de l'espoir » ? Changer de modes de consommation et de production, d'organisation, de gestion ? ...pour mieux vivre ensemble. Grandes perspectives qui ont besoin de traductions multiples donc, aussi, locales... Se former et former à la Culture de la Paix, la découvrir d'abord, peut contribuer aux mises en œuvre nécessaires. Apprendre des pratiques nouvelles de prévention, de dialogue, d'écoute. Cesser de croire que la paix n'est que le silence des armes. Passer de la mémoire à l'action pour la vie. Inutile d'être diplomate ou grand commis de l'État. Chaque citoyen, chaque collectivité doit trouver sa voie. L'AFCDRP-Maires pour la Paix France, en proposant des approches élaborées au sein de l'UNESCO pour l'éducation, en mutualisant les expériences de terrain, peut apporter sa contribution. Ci-dessous quelques pistes de travail ...à développer ! N'hésitez pas à solliciter vos amis, vos élus nationaux, régionaux, départementaux et communaux.

I. Le contexte, le concept et les objectifs :

Il y a (X) années, la collectivité XXX devenait membre de l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP-Maires pour la Paix France), qui fait partie d'un réseau international, Maires pour la Paix, créé à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki. Présent aujourd'hui dans 160 pays et établi sur 5 continents, il regroupe plus de 6 700 collectivités dans le monde, dont plus de 150 en France, et ces collectivités représentent plus d'un milliard de citoyens.

Au-delà de sa reconnaissance par les institutions internationales qui lui permet de participer aux conférences de l'ONU sur le désarmement avec le statut dit « ECOSOC », son action apporte une ouverture au monde, utile pour mieux appréhender l'effet des politiques internationales au niveau local, explorer de nouvelles formes de coopérations et envisager des formes nouvelles de « gouvernance » locale intégrant les influences locales des réalités globales.

L'association s'attache ainsi, par la mise en place de programmes locaux, à faire progresser la culture de paix qui est aussi une culture du respect mutuel, de l'égalité et de la solidarité, de la responsabilité et de la participation des citoyens. Elle recouvre tous les champs de compétence des collectivités territoriales et de leurs élus qui sont les premiers garants de la sécurité et du bien-être de leurs administrés, qui contribuent à créer les conditions d'une société juste et équitable.

Dans un contexte de crise financière, politique, économique, sociale, écologique, morale qui est aussi une mutation de l'ensemble des sociétés, le propos de Jaurès qui déclarait que « *l'affirmation de la paix est le plus grand des combats* » reste, en effet, d'une exceptionnelle pertinence. L'Europe occidentale, berceau de l'économie capitaliste et industrialisée, qui dominait le monde depuis 400 ans, doit désormais tenir compte de la montée en puissance des pays dits « émergents » et ne peut plus imposer ses règles. Ces évolutions, alliées au développement sans précédent des nouvelles technologies, amènent à une modification des concepts de guerre et de paix. L'apparition, au XX^{ème} siècle, d'armes de destruction massive, capables de rendre la terre impropre à toute vie humaine, donnant à quelques dirigeants un véritable pouvoir absolu de vie et de mort sur toute l'humanité, ne peut que renforcer l'appel de Jaurès.

La fin de la « guerre froide » qui a mis un terme à la partition du monde en deux blocs antagonistes et inconciliables a modifié la donne. Si une guerre mondiale reste possible, elle est cependant plus difficile

à concevoir et surtout moins utile, les éventuels belligérants préférant la multiplication de conflits localisés.

Pourtant, le développement des conflits qui sévissent un peu partout sur la planète et la prolifération des armes, notamment nucléaires, font courir à l'humanité un risque global. Une réponse globale est donc nécessaire et la mobilisation locale est indispensable pour éduquer et former à la culture de paix qui est précisément au cœur du « *vivre ensemble* », mais aussi pour créer les conditions de son appropriation collective par les services et acteurs territoriaux qui travaillent en étroite relation avec les citoyens.

Introduire cet élément essentiel dans la vie municipale, départementale ou régionale, c'est agir pour permettre l'élaboration de Plans Locaux d'Action pour la Culture de Paix (PLACP) dont la réussite dépend de la mobilisation des équipes indissociables que forment les élus, les services et leurs partenaires afin de mettre en œuvre le dialogue entre toutes les composantes d'un territoire, la prévention des conflits, le respect de l'autre, le travail de mémoire, le lien social, la solidarité, dans l'esprit du discours de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, qui déclarait à la Conférence de Maires pour la Paix de 2010 : « *Construire un monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférence à New-York ou à Genève. Cela commence sur le terrain, dans les quartiers, dans les communautés. Cela commence par des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. Cela commence avec vous. Et vous êtes en première ligne* ».

II. La culture de paix :

Définie par l'UNESCO comme « *un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États* », la culture de la paix est constituée de 8 domaines principaux dont les fondements ont été consignés dans deux textes fondamentaux encore trop peu connus :

- d'une part, le *Manifeste de Séville*, diffusé par la décision de la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 25^e session, le 16 novembre 1989 ;
- d'autre part le *Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence*, lancé en 2000 à l'occasion de l'année internationale de la culture de la paix.

Ces deux documents ne constituent pas l'énoncé de simples déclarations de bonnes intentions, ce qui est trop souvent le cas quand il s'agit de parler de paix ; ils comportent au contraire des engagements précis, regroupés en huit rubriques distinctes et complémentaires communément appelées les « piliers de la culture de la paix », qui rencontrent et croisent les champs de compétences des collectivités territoriales. Agir pour la culture de la paix, c'est en effet :

1°) Renforcer l'éducation, afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens de la résolution pacifique des conflits, du dialogue, de la recherche de consensus et de la non-violence. La violence pouvant désormais, d'escalade en escalade, conduire à l'extermination générale, il est nécessaire de penser et construire la non-violence à une échelle globale et locale ;

2°) Promouvoir un développement économique et social durable par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation de tous les êtres humains sans distinction de genre, d'origine, de religion, etc., des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale ;

3°) Exiger le respect de tous les droits de l'homme, puisque lorsque la guerre et la violence

prédominant, il est impossible d'assurer les droits de l'homme et que, de la même façon, sans les droits de l'homme, il ne peut exister de culture de la paix ;

4°) Développer l'égalité entre les femmes et les hommes par la pleine participation des femmes à la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin ;

5°) Intensifier la participation démocratique indispensable dans tous les secteurs de la société, par un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent ;

6°) Inciter à la compréhension, à la tolérance et à la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures pour abolir les guerres, prévenir les conflits violents et faire en sorte que chacun puisse vivre et travailler au lieu de son choix ;

7°) Soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances grâce à un système d'organisation et de financement des médias garantissant le pluralisme et l'impartialité ;

8°) Défendre la paix et de la sécurité internationales par l'action pour le désarmement nucléaire et conventionnel, pour la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, selon les traités et engagements internationaux.

Au travers de l'élaboration et de la mise en place d'un Plan Local d'Action pour une Culture de la Paix (PLACP), il s'agit concrètement de sensibiliser la population à cet enjeu majeur en mettant en œuvre une démarche volontariste adossée au schéma désormais classique : « Agir local, penser global ». Autrement dit, la civilisation de la paix se cultive à l'échelle internationale comme au niveau local.

III. Les initiatives locales : Agir local, penser global :

Le travail des collectivités territoriales s'inscrit dans un cadre plus vaste qui nécessite d'avoir une conscience aiguë de ce qui se passe dans le monde. Cela passe par plusieurs initiatives, parmi lesquelles :

- Le soutien aux populations victimes de la guerre ;
- La valorisation de la culture de paix sur le territoire de la collectivité et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste ;
- La prise en compte de l'histoire du territoire et de son patrimoine ;
- L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres ;
- La mise en œuvre d'un PLACP (Programme Local d'Action pour une Culture de Paix) ;
- Le soutien à la campagne lancée par l'AFCDRP pour un monde sans armes nucléaires conformément à l'article VI du TNP (Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires) signé et ratifié par la quasi-unanimité des États, dont la France.

a) Le soutien aux populations victimes de la guerre :

Ces multiples interventions peuvent revêtir des formes variées permettant l'amplification des solidarités et des coopérations, comme en témoignent, par exemple, les expériences pratiquées par les collectivités

lors de diverses manifestations de solidarité avec les peuples malien, kurde, irakien, syrien, palestinien et la revendication de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ces exemples ne sont pas limitatifs ;

Dans la pratique, il s'agit de :

- Contribuer à la création d'un réseau d'élus, de villes et d'associations engagés sur les questions internationales (échanges, coopérations, jumelages, groupes parlementaires d'amitié internationale...) pour intégrer et faire vivre dans leurs actions la réflexion sur la culture de paix ;

- Participer, à ce titre, à la Semaine de la solidarité internationale, rendez-vous national annuel, grand public et de proximité qui se déroulera cette année ... du ... au ...novembre ...

Cette initiative réunit depuis 17 ans des milliers de bénévoles et de salariés qui organisent un grand nombre de manifestations sur de multiples thématiques, alliant réflexion, créativité et convivialité partout en France avec l'objectif de rendre le monde plus solidaire, par des actes quotidiens les plus simples ou les plus engagés.

Ce sont, à ce jour, plus de 2 000 manifestations qui sont organisées chaque année par un comité de pilotage national rassemblant 25 associations, soit 7 500 animations regroupant 500 000 participants en France, dont 14 000 bénévoles, 40 réseaux nationaux, 130 collectifs inter associatifs ;

- C'est notamment dans ce cadre que pourra être préparé dans les meilleures conditions et avec un sens précis de nos responsabilités la semaine de l'artisanat initiée avec la population locale et les autorités de divers pays.

b) La valorisation de la culture de la paix sur le territoire de la ville et la transmission à la population d'une culture citoyenne et pacifiste :

Elle passe, entre autres, par des actions commémoratives spécifiques récurrentes et des cérémonies mémorielles :

- Les dates et événements liés à la Seconde Guerre mondiale : Libération des camps (27 avril), Journée de la déportation (avril), Capitulation de l'Allemagne nazie (8 mai), Appel du général de Gaulle (18 juin), Libération de la collectivité XXX ;

- Les dates et événements liés à la guerre d'Algérie: Cessez-le-feu (19 mars), Charonne (8 février), Répression de la manifestation algérienne (17 octobre) ;

- Les hommages et anniversaires ponctuels : Martin Luther King, Gandhi, Nelson Mandela, Abolition de l'esclavage...

La transmission de la mémoire passe également par plusieurs autres initiatives qui trouvent un écho particulier en cette année 2015, marquée, entre autres, par :

- Le 70^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau ;

- Le 70^e anniversaire des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki :

- Le 100^e anniversaire du bombardement de la ville d'Ypres (Belgique) au gaz chimique.

Ce travail de mémoire doit aujourd'hui conduire à l'action pour la paix. Les villes d'Oradour-sur-Glane, de Verdun, de Caen, d'Ypres (Belgique), de Granollers (Espagne) et bien d'autres proposent des exemples intéressants et proches de ce passage du travail de mémoire à l'action pour la paix.

Propositions :

- Envoyer une délégation de jeunes de la collectivité (Conseil de collégiens, de lycéens, etc.) pour rencontrer les survivants des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, présents à bord du navire

« Peace Boat », accueilli régulièrement dans le port du Havre ;

- Accueillir à cette occasion l'exposition « *Mayors for Peace* », précisément consacrée aux deux bombardements atomiques de l'histoire humaine ;

- Organiser, le cas échéant, des délégations de jeunes à Hiroshima pour les cérémonies officielles commémorant l'anniversaire du bombardement (la ville d'Hiroshima invite parfois un jeune des villes du réseau à prendre part à de telles délégations) constituerait non seulement l'expression d'un intérêt et d'une solidarité concrète mais aussi l'occasion d'une ou plusieurs initiatives permettant un « retour d'expérience et de témoignage » avec la population. D'autres délégations sont possibles, et déjà pratiquées, en Europe notamment.

- Organiser une manifestation centrée sur le thème de la paix à l'occasion du retour de la délégation des collégiens ;

- Donner aux lieux ou rues des noms évoquant la culture de la paix et les inaugurer le 21 septembre, date officielle de la journée internationale de la paix ;

- Planter, lors de la journée internationale de la paix, des graines ou des jeunes plants d'arbres dont les ascendants ont subi les bombardements atomiques et qui seront fournis et distribués par le secrétariat international de Maires pour la Paix. Ces arbres serviront de point d'appui à des actions de sensibilisation à la culture de paix et au désarmement nucléaire sous des formes renouvelées liant paix et environnement ;

- Présenter le 21 septembre l'exposition « *Hiroshima et Nagasaki* » conçue par la Fondation pour la culture de la paix d'Hiroshima, qui invite à découvrir les événements des 6 et 9 août 1945, les conséquences humaines et environnementales de ces bombardements, mais aussi à voir les actions entreprises pour parvenir à l'abolition de ces armes depuis leur première utilisation il y a 70 ans. Cette exposition de 30 panneaux constitue une très bonne introduction à une réflexion approfondie ;

- Associer la collectivité à la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre ;

- Organiser dans les collèges un « concours de la paix » ;

- Préparer pour la période novembre-décembre, un ou plusieurs déplacements dans le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (Pologne) et dans le camp du Struthof (seul camp en France) avec l'association départementale, la Mission locale et le Mémorial de la Shoah.

- Poursuivre et concrétiser le projet « *XXX au temps de la Grande guerre* », élaboré dès 2014 dans le cadre du centenaire du début de la première Guerre mondiale et dont les orientations ont été labellisées par la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. D'ores et déjà sont programmées trois expositions :

1°) « *L'histoire, le rôle et les fonctions d'un lieu marqué par la guerre de 1914/1918. Mutations sociales et économiques du territoire* », présentée en XXXX ;

2°) « *Le pacifisme en France et en Allemagne de 1912 à 1920* », présentée en XXXX ;

3°) « *L'utilisation de la « Force noire » (troupes coloniales) durant la guerre* », présentée en XXXX.

Ces thèmes ne sont en aucun cas limitatifs et plusieurs autres sujets peuvent être abordés, en collaboration avec les écoles, collèges et lycées de XXX (les enfants dans la guerre, le rôle de la presse,

la place des femmes, les mutations technologiques, l'essor de l'aviation, les progrès médicaux, l'influence du pouvoir d'extermination totale sur les comportements humains actuels, l'impact humanitaire et environnemental d'un tel pouvoir, etc.).

Sont par ailleurs prévus, au cours des trois années à venir (de XXXX à XXXX inclus) : des projections de films, des débats, des sorties sur sites ou dans les musées, l'ensemble des dispositifs et des initiatives évoqués étant mis en œuvre avec les services territoriaux, les communautés éducatives, les associations d'anciens combattants et, plus généralement tous les partenaires qui souhaitent s'y associer.

c) La prise en compte de l'histoire de la collectivité et de son patrimoine :

Elle consiste à promouvoir l'histoire locale et son patrimoine, matériel et immatériel, constitué notamment de la mémoire et des histoires individuelles et collectives des habitants. Cet aspect est évidemment renforcé pour les collectivités territoriales bénéficiant d'un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Propositions :

- Systématiser la collecte de mémoire des habitants : pour cela recueillir une vingtaine de témoignages par an de personnes vivant ou travaillant à XXX sur des thèmes spécifiques à la ville : la mutation du village à la ville, l'immigration, les grands ensembles (urbanisme, architecture, financements), etc.

d) L'encouragement aux échanges et à la connaissance des autres :

Propositions :

- Élaborer un projet de « Charte de la Paix » à l'initiative et sous la responsabilité des jeunes et du service jeunesse. Les habitants se déplacent dans les communes de France pour échanger avec d'autres jeunes sur le thème de la paix, ce qui permet, à terme, de changer l'image que certaines populations ont des autres. Poursuivre ces rencontres en améliorant la connaissance des cultures régionales ne peut qu'enrichir le contenu de la Charte.

- Relancer les chantiers internationaux avec l'association XXX (*Études et Chantiers d'Île de France par exemple*). XXX personnes chaque année seront concernées avec un retour au niveau local de l'expérience vécue.

- Conforter le travail sur les langues avec des associations : « *Les langues une histoire commune* ».

- Développer des pratiques éducatives à travers de multiples ateliers ludiques. Ces ateliers proposent aux enfants des situations de recherche d'expressions et d'actions leur permettant de construire des connaissances sur le monde dans lequel ils pourront vivre en paix.

- Mettre en place un centre de ressources pédagogiques sur les questions d'éducation à la paix avec des partenaires associatifs, dont l'AFCD RP-Maires pour la Paix France, autour de formations et de matériel d'information mis à disposition dans divers lieux.

e) La mise en œuvre d'un PLACP (Programme Local d'action pour une Culture de la Paix) :

C'est un moyen simple et efficace de relier toutes les initiatives sus-évoquées concernant les domaines d'action de la culture de la paix, de décloisonner l'action des services pour leur enrichissement mutuel, de favoriser la mise en œuvre de ces principes fondamentaux et d'optimiser ainsi leur diffusion auprès

des citoyens. Outil pratique et concret d'une approche de l'action locale au service des citoyens, il peut servir de base à des actions spécifiques abordant un ou plusieurs domaines de la culture de la paix.

Propositions :

- Soutenir l'ouverture, dans la mairie, les écoles, la médiathèque, les lieux de culte et tous les lieux symbolisant le « vivre ensemble » de livres d'or, de cahiers d'espoir, de blogs, de sites web, etc. où chacun pourra écrire et lire ce que signifie la Culture de paix.
- Appuyer la proposition de l'UNESCO qui demande que la Culture de la paix soit inscrite dans les programmes scolaires, de la maternelle à l'université. Soutenir l'idée, à la demande de l'AFCD RP-Maires pour la Paix France, que soit créé un institut public et laïque consacré à l'étude de la notion de Culture de la paix et ses déclinaisons dans tous les domaines, dont la formation des enseignants, de tous les fonctionnaires, des acteurs associatifs... des citoyens !

f) Le soutien à la campagne lancée par l'AFCD RP-Maires pour la Paix France pour un monde sans armes nucléaires en 2020 :

La campagne Vision 2020, amorcée en 2003 par Maires pour la Paix, vise à parvenir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires d'ici 2020. Elle s'est fixée 4 étapes :

- 1°) Mettre hors d'alerte immédiate l'ensemble des armes nucléaires ;
- 2°) Entamer immédiatement des négociations concrètes pour une convention universelle sur les armes nucléaires ;
- 3°) Conclure une convention interdisant le développement, la production, les essais, le stockage et l'utilisation des armes nucléaires ;
- 4°) Détruire physiquement l'ensemble des armes nucléaires d'ici 2020. Une telle démarche inscrite dans un calendrier précis pour parvenir au désarmement, ne peut que renforcer le TNP ratifié par 189 pays, dont la France (rappelons que la France est signataire du TNP et que ce traité prévoit l'élimination multilatérale et négociée des armes nucléaires).

g) Susciter, avec l'AFCD RP-Maires pour la Paix France, des études consacrées aux conséquences de l'existence, de la fabrication et de l'utilisation des armes nucléaires sur la vie humaine.

Il s'agit d'étudier en quoi ce pouvoir d'extermination totale des humains par les armes nucléaires agit sur les perceptions de l'avenir, comment il est perçu par les jeunes, en quoi il peut constituer une matrice de toutes sortes de dérives sanguinaires, de trafics, de fraudes liée à la désacralisation de l'humain et au recul de toutes les formes de respect.

Dans ce registre, des études sont nécessaires pour développer l'héritage d'intellectuels comme Hannah Arendt, Günther Anders, Jürgen Habermas, Kenzaburô Ôe, Michel Foucault, Emmanuel Levinas, Ghislain Lévy, etc.

L'AFCD RP-Maires pour la Paix France propose par ailleurs des expositions, des films, des livres, des conférences, des formations, des séminaires (notamment découverte de la notion de Culture de la paix), ou encore des projets culturels clef en main. Elle travaille également à des actions dans le domaine économique : tourisme et Culture de la paix ; citoyenneté européenne et Culture de la paix ; mondialisation et Culture de la paix, etc.